

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Margueron le jeune, de Nogent-sur-Seine, qui offre le montant de la liquidation de sa maîtrise de menuisier, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Margueron le jeune, de Nogent-sur-Seine, qui offre le montant de la liquidation de sa maîtrise de menuisier, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30471_t1_0203_0000_11

Fichier pdf généré le 22/01/2023

François Mercier	177 l. » s. 5 d.
Jean B ^e Lajoux	39 l. 1 s. 6 d.
Jean Beschamps	445 l. 8 s.
Antoine Loyal	1096 l. 15 s. 9 d.
Jacques Jacques	618 l. 16 s.
Nicolas Laurent	612 l.
Nicolas Fumeur	821 l. 4 s.
Jean Gardeur	1377 l. 17 s.
Jean Baptiste Brice	618 l. 16 s.
Jean François Brice	753 l. 2 s.
Jean Louis Pierrard	144 l. 1 s. 9 d.
La veuve Loyal	259 l. 5 s.
Nicolas Galavaux	986 l. 15 s. 5 d.
La veuve Pierson	733 l. 6 s. 9 d.
Jean François Pasquin	663 l. 2 s.
Jean Baptiste Pierson	596 l. 5 s. 6 d.
Nicolas Pierson	492 l. 17 s. 9 d.
Paul Pasquin Le Jeune	1164 l. 18 s. 6 d.
François Pasquin	631 l. 6 s. 9 d.
Le V ^e de Jean Pasquin	1059 l. 14 s. 9 d.
Paul Pasquin	892 l. 10 s.
Nicolas Genin	810 l. 18 s.
Toussaint Pierson	344 l. 13 s. 6 d.
J. B. Ganny	309 l. 16 s. 6 d.
Jean Louis Brice	537 l. 12 s. 6 d.
La veuve Legay	1615 l. 17 s.
Gabriel Giard	637 l. 19 s.
Jean Dugéné	214 l. 2 s. 8 d.
Jacques Gorinot	143 l. 1 s. 9 d.
La V ^e Jacquemin	147 l. 18 s.
Louis Petit Didier	1925 l. 5 s.
Jean Blandin	128 l. 7 s.
Nicolas Pierson	429 l. 5 s.
François Hudelaine	122 l. 8 s.
Martin Migeon	41 l. 8 s.
François Martin Laidebeur ..	113 l. 9 s. 6 d.
Jacques Toussaint Didier ..	162 l. 13 s. 2 d.
Nicolas Pasquin	817 l. 2 s. 9 d.
Jean Pierson	406 l. 18 s. 5 d.
Jean Labarre	62 l. 1 s.
Jean Gérard	452 l.
Pierre Maurice	815 l. 5 s.
Nicolas Souham	310 l. 17 s. 2 d.
Henri Poulain	43 l. 2 s. 9 d.
Jacques Romain	201 l. » s. 6 d.
La veuve Menu	34 l.
La V ^e de Jacques Monteau ..	100 l.
Nicolas Roger	158 l. 13 s. 11 d.
Nicolas Maréchal le jeune ..	51 l. 12 s. 4 d.
Jean Menu	663 l. 3 s. 7 d.
Joseph Maugin	108 l. 7 s. 6 d.
François Maurice	544 l. 8 s. 7 d.
Jean B. Bruny	7 l.
Pierre Jacques le petit Colin.	5 l. 9 s.
Jauveaux de Fromeréville ..	10 l. 1 s. 9 d.
Giroux de Fromeréville	6 l. 4 s. 4 d.
Les héritiers de N. Legay	161 l. 6 s. 8 d.
Antoine Brice	93 l. » s. 2 d.
Nicolas Jonin	78 l. 12 s. 6 d.
Himbert Sellier	167 l. 19 s. 3 d.
Nicolas L'Hoste	16 l. 15 s. 8 d.
François Richier	19 l. 18 s. 4 d.
René Poulain	16 l. 1 s. 3 d.
Nicolas Maupoix	13 l. 18 s. 3 d.
Louis Doucet	292 l. 10 s. 6 d.
J. B. Labarre	19 l. 5 s. 6 d.
François Morillon	16 l. 16 s.
Jean François Souham	1230 l. 8 s. 3 d.
Jean François Bouilly	1226 l. 16 s. 9 d.
Barthelemi Colson	51 l. 16 s. 10 d.
Jacques Bouilly	784 l. 17 s. 7 d.

Maurice Fourier	935 l. 18 s.
Jean Didier	18 l. 15 s. 3 d.
François Millier	478 l. 16 s. 6 d.
Nicolas Jacquemin	415 l. 1 s. 2 d.
Marie Mauvoisin	1093 l. 6 s. 3 d.
François Guenaux	807 l. 19 s.
Paul Pasquier	254 l. 4 s.

TOTAL 46,723 l. 17 s. 8 d.

P.c.c. : BARTHELEMY, BASSE (commissaires du pouv. exécut.).

52

Piochefer Bernard, représentant du peuple dans les départements de la Côte-d'Or et de Saone-et-Loire, écrit qu'instruit que les aristocrates reclus à Dijon, se permettoient de se qualifier de barons, comtes et marquis, il a chargé un juge-de-peace d'en informer; qu'il est résulté de l'information que non-seulement on faisoit revivre ces qualifications prosrites, mais que ces ennemis de la Révolution se permettoient les calomnies les plus atroces contre la Convention nationale, et les autorités constituées; que même ils appeloient le règne d'un chef, par conséquent la tyrannie. En conséquence, il a donné ordre de conduire au tribunal révolutionnaire 17 des plus coupables. Il a pris à cet égard un arrêté dont copie est jointe à sa lettre; il ajoute que l'information se continue, et qu'il fera faire le même voyage à tous ceux qui le mériteront (1). On ne saurait trop délivrer la patrie des monstres qui la déchirent (2).

« La Convention nationale décrète que la lettre du représentant du peuple Bernard sera insérée au bulletin, et renvoyée, avec son arrêté, au comité de sûreté générale ».

53

Le citoyen Margueron le jeune, domicilié dans la commune de Nogent-sur-Seine, fait don à la patrie du montant de la liquidation de la maîtrise de menuisier, et en envoie les lettres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

54

Le citoyen Duchesne, dit Duquesne, sans-culotte et homme libre, dépose ses lettres d'avocat, qu'il brûle de voir la proie des flammes : il y joint 10 pièces d'argent qu'il consacre aux frais de la guerre, et invite la Convention à ne

(1) P.V., XXXIII, 118.

(2) Lettre datée de Dijon, 14 vent. (Bⁱⁿ, 18 vent.). Reproduite dans *Mon.*, XIX, 651; *Débats*, n° 535, p. 237; *M.U.*, XXXVII, 311; *J. Mont.*, p. 924; *C. univ.*, 19 vent.; *J. Matin*, n° 573. Mention dans *J. Fr.*, n° 531; *Rép.*, n° 79. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 543.

(3) P.V., XXXIII, 118. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^e) *J. Sablier*, n° 1185.